

Dossier d'inscription

VAE - VAPP - VES

Auxerre

Belfort

Besançon

Chalon-sur-Saône

Dijon

Dole

Montbéliard

Sens

Vesoul

Vos informations

MADAME

MONSIEUR

NE PAS UTILISER DE TITRE

NATIONALITÉ

NOM D'USAGE

PRÉNOM D'USAGE

NOM DE NAISSANCE

PRÉNOMS

DATE DE NAISSANCE

À (VILLE)

N° DEPT

PAYS

ADRESSE PRINCIPALE

CP

VILLE

TÉLÉPHONE FIXE

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL (OBLIGATOIRE)

J'AUTORISE LE CNAM À ME TRANSMETTRE DES INFORMATIONS PAR EMAIL ET SMS
(VOS COORDONNÉES NE SERONT JAMAIS TRANSMISES À DES TIERS)

OUI

NON

SOUHAITEZ-VOUS NOUS FAIRE PART D'UNE SITUATION DE HANDICAP

OUI

NON

(EX: BESOIN D'AMÉNAGEMENTS POUR LA FORMATION OU LES EXAMENS)

SI OUI, SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE CONTACTÉ PAR NOS RÉFÉRENTS DÉDIÉS AU HANDICAP

OUI

NON

CONTACT : BFC_HANDICAP@LECNAM.NET

Comment avez-vous connu le Cnam ?

AUTRE :

Votre situation face à l'emploi

Vous êtes en situation d'emploi

VOTRE STATUT

TEMPS DE TRAVAIL

VOTRE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

ANNEE D'ENTREE DANS LA VIE ACTIVE

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Vous n'êtes pas en situation d'emploi

VOUS ETES

DANS LE CAS OÙ VOUS ÊTES INSCRIT À FRANCE TRAVAIL:

DATE D'INSCRIPTION

IDENTIFIANT

Dossier d'inscription

VAE - VAPP - VES

Vos diplômes antérieurs

ANNÉE D'OBTENTION	DIPLÔME	INTITULÉ / SPÉCIALITÉ	ACADÉMIE

Vos formations ATTENTION : INDIQUEZ LE CODE ET INTITULÉ DU DIPLÔME ET DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Diplôme du Cnam visé

INTITULÉ

CODE

Vos inscriptions

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT		MODALITÉS	TARIFS		
CODE	INTITULÉ		PRISE EN CHARGE	CPF	INDIVIDUEL

COÛT TOTAL

POUR CONSULTER NOS TARIFS :

[HTTPS://WWW.CNAM-BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR/TARIFS](https://www.cnam-bourgognefranche-comte.fr/tarifs)

Dossier d'inscription

VAE - VAPP - VES

Votre mode de règlement

☐ PAR CHÈQUE

**A L'ORDRE DE CNAM BFC
& ENVOYER PAR COURRIER À :**
CNAM BFC
13 RUE ERNEST THIERRY-MIEG
90000 BELFORT

☐ EN ESPÈCES

☐ PAR VIREMENT

RÉFÉRENCE À NOTER LORS DU VIREMENT :
VA_VOTRE NOM

DOMICILIATION : BPBFC BELFORT - 00038			
IBAN - INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER		ADRESSE SWIFT - BANK IDENTIFICATION CODE (BIC)	
FR76 1080 7000 3802 0192 8038 379		CCBPFPPDJN	
RIB			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB
10807	00038	02019280383	79

/!\ Pièces obligatoires à joindre à votre dossier /!\

1 • Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité couvrant toute la période de la ou des formations (examens inclus)

3 • Votre règlement (chèque(s), espèce, ou preuve de virement)

2 • Diplômes et/ou relevés de notes

Transmission de votre dossier d'inscription

bfc_auxerre@lecnam.net
bfc_belfort@lecnam.net
bfc_chalon@lecnam.net

bfc_dijon@lecnam.net
bfc_dole@lecnam.net
bfc_montbeliard@lecnam.net

bfc_nevers@lecnam.net
bfc_sens@lecnam.net
bfc_vesoul@lecnam.net

Fondé en 1794, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement public sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition et de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail. L'action de formation du Cnam en Bourgogne Franche-Comté est caractérisée par une organisation modulaire dispensée hors temps ou pendant le temps de travail.

Statut d'auditeur-riche

La qualité d'auditeur-riche est conférée à tout adulte inscrit au Cnam. Une carte d'auditeur-riche lui est délivrée pour la durée de l'année universitaire. Les auditeurs-rices du Cnam se caractérisent par leur grande diversité mais partagent des valeurs fortes telles que la volonté de s'accomplir au sein du monde professionnel et d'y progresser. L'inscription au Cnam ne confère pas le statut d'étudiant-e.

Modification des coordonnées personnelles

L'auditeur-riche est tenu-e d'indiquer à son centre d'inscription toute modification de ses coordonnées intervenue en cours d'année. Il/elle dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le/la concernent.

Frais de formation

Se référer aux tarifs disponibles dans votre centre Cnam ou sur notre site. Pour vous aider au financement de votre formation, reportez-vous à la rubrique « Tarifs » accessible sur notre site.

Remboursement

Toute annulation de la commande par l'auditeur-riche doit être communiquée par écrit au Cnam BFC par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 10 jours francs avant le début de la prestation. Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnue par le Cnam Bourgogne Franche-Comté ou de motif légitime dûment justifié. Le Cnam facturera alors le montant des prestations réalisées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation (15 jours après la réception du courrier justifiant légitimement la résiliation). En cas de prestations déjà réglées par l'élève dans le cadre d'un forfait, le remboursement s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées.

Règlement intérieur

L'auditeur-riche reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Cnam Bourgogne Franche Comté consultable en ligne sur le site www.cnam-bourgognefranche-comte.fr et s'engage à le respecter.

Descriptif des formations

Le contenu, conditions d'accès et les modalités des formations sont accessibles sur le site internet du Cnam.

Planning

Le détail du planning de chaque formation est accessible sur l'espace numérique de formation ou bien disponible dans votre centre.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par des feuilles de présence et/ou de connexion à l'espace numérique de formation. Ces relevés sont nominatifs et consultables par les enseignant-e-s et les services du Cnam. Quand la formation est financée par l'employeur ou un organisme tiers, l'auditeur-riche s'engage
- à signer les feuilles d'état de présence
- en cas d'absences non justifiées, à s'acquitter du coût de la formation au prorata des heures non émargées et non payées par l'employeur ou un organisme tiers.

Modalités de validation

La VAE est évaluée par le livret de recevabilité au national puis par une soutenance en jury national
La VAPP est notifiée par un jury national sur dossier complété dans DIVA.
La VES est notifiée par la DNF (Direction nationale des formations) et par le responsable national de la formation visée.

Conditions spécifiques aux dispositifs de validation des acquis

Dans le cadre de la VAE, le candidat ne peut déposer, au cours d'une même année civile, qu'un seul dossier de recevabilité pour une même certification et trois dossiers maximum pour des certifications différentes. Le dépôt du dossier vaut déclaration sur l'honneur.

Dans le cadre de la VES, les diplômes homologués au niveau IV n'ouvrent pas droit à dispense et aucune demande de dispense ne peut être déposée pour une unité d'enseignement à laquelle le candidat a déjà échoué. Une seule demande par diplôme est autorisée par année civile, dans la limite de trois diplômes différents.

Dans le cadre de la VAPP, le candidat doit être âgé d'au moins 20 ans (sauf pour les sportifs de haut niveau) et avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins deux ans, ou trois ans en cas d'échec à un diplôme.

Demande de diplôme

Pour obtenir un diplôme du Cnam, 3 conditions sont requises :

- Avoir le diplôme de prérequis
- Avoir validé toutes les unités d'enseignement qui le composent et / ou obtenu des dispenses
- Répondre aux exigences d'expérience professionnelle en durée et en qualité.

La demande de diplôme est dématérialisée. L'auditeur-riche doit contacter son centre de rattachement qui lui communiquera la démarche à suivre.

Stage en entreprise

Il est possible, pour un auditeur-riche, de compléter son expérience professionnelle au travers d'un stage conventionné en respectant les règles suivantes :
- l'objet du stage doit être en lien avec la formation suivie au Cnam ;
- la convention de stage est établie pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Le

stage ne peut pas avoir une durée supérieure à 6 mois. La mise en œuvre de la convention de stage est conditionnée par l'assiduité aux formations auxquelles l'auditeur est inscrit. Dans le cas contraire, le Cnam se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la convention de stage en cours. L'auditeur doit fournir une attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale.

Accès à l'ENF

Un code personnel d'accès à l'espace numérique de formation (ENF) est transmis après l'inscription. L'utilisation par l'auditeur-riche des ressources déposées sur l'espace numérique de formation (ENF) dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement au Cnam est strictement interdite et l'expose à des poursuites pour non respect du droit de propriété intellectuelle. L'auditeur-riche s'engage à :
- Disposer d'un ordinateur ayant une connexion internet de type ADSL (8 Mo conseillés)
- Maîtriser l'usage d'un navigateur internet et d'une messagerie
- Maîtriser les principales fonctionnalités de Word et Excel.
Certaines séances pédagogiques en web conférence nécessitent l'usage d'un dispositif audio-vidéo (micro-casque, webcam...).

Mentions loi informatique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation d'enquêtes à finalité statistique et au suivi de la scolarité.
Conformément à la loi du 06/01/1978, dite « Loi Informatique et Libertés » (articles 39 et 40), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données en contactant votre centre.

Assistance technique

Pour tout problème technique, l'auditeur s'adresse par mail à : BFC_assistance.ENF@lecnam.net. Les questions pédagogiques liées à l'enseignement sont à adresser aux enseignant-e-s, via la messagerie ou lors des séquences de face-à-face.

Signature

PRÉCÉDÉE DE LA MENTION
« BON POUR ACCORD »

DATE

À

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE
DES CONDITIONS DU CONTRAT D'ADHÉSION

LE PRÉSENT CONTRAT EST ÉTABLI POUR
TOUTE LA DURÉE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE
EN COURS À LA DATE DE SIGNATURE